

E000001 - FRANCAISE DE MECANIQUE GARANTIE RESPONSABLE - RÉGIME GÉNÉRAL

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS			
	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO*) DANS LE CADRE DU PARCOURS DE SOINS	ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE (AMC*)	TOTAL	PRÉCISIONS
HOSPITALISATION				
Honoraires, actes et soins				
Médecins signataires DPTM *	80% BR	Frais réels moins	Frais réels	
Médecins non signataires DPTM *	80% BR	80% BR 120% BR	200% BR	
Participation du patient	0070 BIX	120 /0 BIX	200 /0 BIX	
Participation du patient	_	Frais réels	Frais réels	Pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120€
<u> </u>	-	Frais reeis	riais reeis	Four les actes techniques medicaux superieurs à 120€
Séjours		Frais réels moins		
Frais de séjour ets conventionnés	80% BR	80% BR	Frais réels	
Frais de séjour ets non conventionnés	80% BR	20% BR	100% BR	
Forfait journalier hospitalier	-	Frais réels	Frais réels	Forfait journalier hospitalier illimité dans les établissements santé Y compris Maisons d'Accueil Spécialisées
Forfait patient urgences	-	Frais réels	Frais réels	Pour soins aux urgences non suivis d'une hospitalisation
Chambre particulière				Par jour
Médecine, chirurgie et obstétrique	-	2% PMSS	2% PMSS	
Repos, réadaptation et psychiatrie	-	2% PMSS	2% PMSS	Y compris Maisons d'Accueil Spécialisées
Frais d'accompagnement				Forfait par journée d'hospitalisation couvrant les frais de repet/ou d'hébergement en milieu hospitalier ou en hébergeme extérieur du service (maison de parents, foyer d'accueil ou hotel hospitalier) Montant par jour limité à :
Médecine et chirurgie	-	30 €	30 €	10 jours par an pour les bénéficiaires hospitalisés âgés de moins de 12 ans ou âgés de 70 ans et plus
SOINS COURANTS				
Honoraires médicaux				
Consultations et visites - Médecins généralistes				
Médecins signataires DPTM *	70% BR	30% BR	100% BR	
Médecins non signataires DPTM *	70% BR	30% BR	100% BR	
Médecins non conventionnés	70% BR	30% BR	100% BR	
Consultations et visites - Médecins spécialistes	700/ DD	1000/ PD	0000/ PD	
Médecins signataires DPTM *	70% BR 70% BR	130% BR 110% BR	200% BR 180% BR	
Médecins non signataires DPTM * Médecins non conventionnés	70% BR	30% BR	100% BR	
Honoraires paramédicaux	70% BIX	30 / 0 BIX	100 /0 BIX	
Auxiliaires médicaux (dont les infirmières, les masseurs- kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les	60% BR	40% BR	100% BR	
pédicures-podologues) Psychologues adhérents au dispositif MonPsy	60% BR	40% BR	100% BR	Dans la limite de 8 séances par année civile et par bénéficie
Analyses et examens de laboratoire	00% BIX	40 /0 DIX	100 /0 BIX	Dans la lifflite de o seafices par affilee civile et par befiellor
Analyses et examens de laboratoire Analyses et examens de laboratoire	600/ PD	400/ PD	100% BR	
······································	60% BR	40% BR	100% BR	
Actes d'imagerie	700/ DD	200/ PB	4000/ BB	
Médecins signataires DPTM *	70% BR	30% BR	100% BR	
Médecins non signataires DPTM *	70% BR	30% BR	100% BR	
Actes techniques médicaux et de chirurgie				
Médecins signataires DPTM *	70% BR	130% BR	200% BR	
Médecins non signataires DPTM *	70% BR	110% BR	180% BR	
Médecins non conventionnés	70% BR	30% BR	100% BR	
Médicaments				
Médicaments à Service Médical Rendu* important	65% BR	35% BR	100% BR	
Médicaments à Service Médical Rendu* modéré	30% BR	70% BR	100% BR	
Médicaments à Service Médical Rendu* faible	15% BR	85% BR	100% BR	
Matériel médical				
Orthopédie, accessoires, appareillage	60% BR	190% BR	250% BR	
Transport				
Transport	65% BR	35% BR	100% BR	
Cures thermales remboursées par l'AMO				
Forfait thermal et honoraires de surveillance	70% BR	30% BR	100% BR	
Hébergement et transports	65% BR	35% BR	100% BR	<u> </u>
V		5% PMSS	5% PMSS	Forfait par an et par bénéficiaire





E000001 - FRANCAISE DE MECANIQUE GARANTIE RESPONSABLE - RÉGIME GÉNÉRAL

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS			
	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO*) DANS LE CADRE DU PARCOURS DE SOINS	ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE (AMC*)	TOTAL	PRÉCISIONS
DENTAIRE				
Soins, actes et consultations	70% BR	30% BR	100% BR	
Soins, actes et consultations Stomatologues signataires DPTM	70% BR	30% BR	100% BR	
Soins, actes et consultations Stomatologues non signataires			100% BR	
PTM *	70% BR	30% BR		
Orthodontie remboursée par l'AMO Soins et prothèses 100% santé(1) Panier de remboursement défini selon la localisation	100% BR	-	100% BR	Le professionnel de santé a l'obligation de vous propose au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un
entaire et le matériau utilisé		Frais réals mains		devis.
rothèses	70% BR	Frais réels moins 70% BR	Frais réels	
rothèses hors 100% santé				
anier à honoraires maîtrisés**	l			
Prothèses fixes dents visibles (canines, incisives et premières prémolaires)	70% BR	330% BR	400% BR	
Prothèses fixes dents non visibles (autres)	70% BR	230% BR	300% BR	
Prothèses amovibles	70% BR	330% BR	400% BR	
Inlay, Onlay	70% BR	30% BR	100% BR	
Panier à honoraires libres				
Prothèses fixes dents visibles (canines, incisives et	70% BR	330% BR	400% BR	
premières prémolaires) Prothèses fixes dents non visibles (autres)	70% BR	230% BR	300% BR	
Prothèses amovibles	70% BR	330% BR	400% BR	
Inlay, Onlay	70% BR	30% BR	100% BR	
ctes non remboursés par l'AMO				
Parodontologie	-	100 €	100€	Forfait par an et par bénéficiaire
Prothèses	-	100% BR	100% BR	
enfants de moins de 16 ans.				Le professionnel de santé a l'obligation de vous propos
Equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe				
Equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe	60% BR	Frais réels moins 60% BR	Frais réels	Le professionnel de santé a l'obligation de vous propose au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis.
equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe Nonture	60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR	Frais réels Frais réels	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis.
Equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe Monture Verres (tous types de correction) Prestations d'appairage		60% BR Frais réels moins		au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un
Equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe Monture /erres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) classe B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge dans la limite du plafond déduction faite du coût de la nonture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 €	60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR	Frais réels Frais réels	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes
equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe Monture Perestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) Plasse B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge Ians la limite du plafond déduction faite du coût de la nonture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples	60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 60% BR	Frais réels Frais réels 260 €	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire
Equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe Monture /erres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) classe B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge dans la limite du plafond déduction faite du coût de la monture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres complexes	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 €	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire
Equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe Monture /erres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) classe B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge dans la limite du plafond déduction faite du coût de la monture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres complexes Monture + verres très complexes Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et	60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 60% BR	Frais réels Frais réels 260 €	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire
Anonture Verres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) Plasse B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge Ilans la limite du plafond déduction faite du coût de la Inonture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres complexes Monture + verres très complexes Mutres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et idaptation de la prescription utres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et idaptation de la prescription	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 €	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire
Anonture Verres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) Plasse B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge Ians la limite du plafond déduction faite du coût de la nonture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres complexes Mutres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription nutres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription uertilles	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 € 490 €	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire
Adonture Verres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) Classe B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge Ians la limite du plafond déduction faite du coût de la nonture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres complexes Monture + verres très complexes Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription Lentilles Lentilles	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 400 € BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 € 490 € 100% BR	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire
Iquipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe Monture Terres (tous types de correction) Trestations d'appairage Quipements hors 100% santé (verres et/ou monture) Lasse B - Tarifs libres In cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge ans la limite du plafond déduction faite du coût de la nonture ou des verres de la Classe A. Lemboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres complexes Monture + verres très complexes Monture + verres très complexes Mutres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription Letter daptation de la prescription	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 € 490 €	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir ur devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire
Anonture Are tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) Alasse B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge Ians la limite du plafond déduction faite du coût de la nonture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Anonture + verres simples Anonture + verres complexes Anonture + verres très complexes Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription nutres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription centilles entilles remboursées par l'AMO Forfait lentilles remboursées ou non remboursées par l'AMO	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 400 € BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 € 490 € 100% BR	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir ur devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire
Equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe Monture //erres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) classe B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge dans la limite du plafond déduction faite du coût de la monture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres très complexes Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et adaptation de la prescription Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et adaptation de la prescription Lentilles Lentilles remboursées par l'AMO Forfait lentilles remboursées ou non remboursées par l'AMO AIDES AUDITIVES	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 400 € BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 € 490 € 100% BR	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire
Equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe Monture //erres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) classe B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge dans la limite du plafond déduction faite du coût de la monture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres complexes Monture + verres très complexes Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et adaptation de la prescription Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et adaptation de la prescription Lentilles Lentilles remboursées par l'AMO Forfait lentilles remboursées ou non remboursées par l'AMO AIDES AUDITIVES Une aide auditive tous les 4 ans par oreille de date à date Equipements 100% santé(1) Classe I - Soumis à des prix	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 400 € BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 € 490 € 100% BR	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir ur devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire Forfait par an et par bénéficiaire Le professionnel de santé a l'obligation de vous propos
Adonture Verres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) Classe B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge Ilans la limite du plafond déduction faite du coût de la monture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres complexes Monture + verres très complexes Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et daptation de la prescription Curtilles Lentilles remboursées par l'AMO Forfait lentilles remboursées ou non remboursées par l'AMO AIDES AUDITIVES Une aide auditive tous les 4 ans par oreille de date à date Equipements 100% santé(1) Classe I - Soumis à des prix imites de vente	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 40% BR 40% BR Frais réels moins	Frais réels Frais réels 260 € 490 € 490 € 100% BR	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire Forfait par an et par bénéficiaire Le professionnel de santé a l'obligation de vous propos au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devise de l'établir un devise.
Advinture Verres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) Classe B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge dans la limite du plafond déduction faite du coût de la monture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres complexes Monture + verres très complexes Monture + verres très complexes Monture + verres très complexes Monture sprestations sur verres et monture : filtres, prisme et adaptation de la prescription Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et adaptation de la prescription Currentilles Lentilles remboursées par l'AMO Forfait lentilles remboursées ou non remboursées par l'AMO AIDES AUDITIVES Une aide auditive tous les 4 ans par oreille de date à date Equipements 100% santé(1) Classe I - Soumis à des prix limites de vente	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 40% BR 40% BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 € 490 € 100% BR 100% BR 8% PMSS	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire Forfait par an et par bénéficiaire Le professionnel de santé a l'obligation de vous propos au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis
Equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe A Monture /erres (tous types de correction)	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 40% BR 40% BR Frais réels moins 60% BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 € 490 € 100% BR 100% BR 8% PMSS	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire Forfait par an et par bénéficiaire Le professionnel de santé a l'obligation de vous propos au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis Appareillage auditif Remboursement limité à 1700 € par oreille Appareillage auditif
Equipements 100% santé(1) (verres et/ou monture) Classe Monture Verres (tous types de correction) Prestations d'appairage Equipements hors 100% santé (verres et/ou monture) classe B - Tarifs libres En cas de mixité Classe A et Classe B, prise en charge dans la limite du plafond déduction faite du coût de la monture ou des verres de la Classe A. Remboursement maximum pour la monture : 100 € Monture + verres simples Monture + verres complexes Monture + verres très complexes Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et adaptation de la prescription Autres prestations sur verres et monture : filtres, prisme et adaptation de la prescription Lentilles Lentilles Lentilles remboursées par l'AMO Forfait lentilles remboursées ou non remboursées par l'AMO AIDES AUDITIVES Jne aide auditive tous les 4 ans par oreille de date à date Equipements 100% santé(1) Classe I - Soumis à des prix imites de vente Aides auditives Equipements hors 100% santé(1) Classe II - Tarifs libres	60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR Frais réels moins 60% BR 260 € moins 60% BR 490 € moins 60% BR 40% BR 40% BR 8% PMSS Frais réels moins 60% BR	Frais réels Frais réels 260 € 490 € 490 € 100% BR 100% BR 8% PMSS	au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes Forfait par bénéficiaire Forfait par bénéficiaire Forfait par an et par bénéficiaire Le professionnel de santé a l'obligation de vous propos au moins un équipement « 100% santé » et d'établir un devis Appareillage auditif Remboursement limité à 1700 € par oreille





E000001 - FRANCAISE DE MECANIQUE GARANTIE RESPONSABLE - RÉGIME GÉNÉRAL

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS			
	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO*) DANS LE CADRE DU PARCOURS DE SOINS	ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE (AMC*)	TOTAL	PRÉCISIONS
PACK BIEN-ETRE - Dans la limite de 150€par an	et par bénéficia	ire		
Vaccin Anti-grippe	-	7€	7€	Par an et par bénéficiaire - sur prescription médicale
Vaccin non remboursé par l'AMO	-	50 €	50 €	Par an et par bénéficiaire - sur prescription médicale
Analyses non remboursées et médicaments homéopathiques	-	50 €	50 €	Par an et par bénéficiaire - pour l'ensemble des postes et sur prescription médicale
Dermatologue	-	50 €	50 €	Par an et par bénéficiaire - uniquement sur les actes hors nomenclature et sur prescription médicale
Bilan nutritionnel	-	50 €	50 €	Sur la première séance
Diététicien	-	30 €	30 €	Par séance dans la limite de 5 séances par an Professionnel titulaire d'un diplôme d'Etat dans sa spécialité et inscrit au répertoire ADELI ou RPPS
Sevrage tabagique non remboursé par l'AMO (les patchs, les médicaments, les gommes à mâcher et les inhalateurs délivrés en pharmacie)	-	75 €	75 €	Forfait par an et par bénéficiaire - sur prescription médicale
Contraceptif non remboursé sur prescription médicale - spermicides - contraception d'urgence - préservatifs masculins ou féminins - test de grossesse non remboursé	-	50 €	50 €	Par an et par bénéficiaire
Pédicure - podologue	-	30 €	30 €	Forfait par an et par bénéficiaire Professionnel titulaire d'un diplôme d'Etat dans sa spécialité et inscrit au répertoire ADELI ou RPPS
Ostéopathie	-	50 €	50 €	Par seance dans la limite de 2 seances par an Professionnel titulaire d'un diplôme d'Etat dans sa spécialité et inscrit au répertoire ADELI ou RPPS
Chiropractie - Etiopathie - Acupuncture - Psychothérapie - Sophrologie - Psychomotricité - Psychologie - Microkinésithérapie - Phytothérapie - Réflexologie - Luminothérapie	-	15 €	15€	Inscrit au répertoire ADELI ou RPPS Par séance dans la limite de 2 séances par an Professionnel titulaire d'un diplôme d'Etat dans sa spécialité et inscrit au répertoire ADELI ou RPPS Par séance dans la limite de 4 séances par an Professionnel titulaire d'un diplôme d'Etat dans sa spécialité et inscrit au répertoire ADELI ou RPPS Par an et par bénéficiaire
Dépistage non remboursé : cancer du col de l'utérus - infections urinaires - cancer du côlon - polyarthrite rhumatoïde - bilan allergique	-	50 €	50 €	Par an et par bénéficiaire
Thalassothérapie 67 ans et plus	-	150 €	150 €	
Thalassotherapie or ans et plus Thalassothérapie jeune maman Ostéodensitométrie osseuse Prévention soleil Patch anti douleur	-	150 €	150 €	Forfait par accouchement valable pour une thalassothérapie jeune maman effectuée, en France Métropolitaine, dans les 12 mois suivant la naissance de l'enfant inscrit comme ayant droit du membre participant. Non cumulable avec le forfait cure thermale non remboursée par l'AMO
Ostéodensitométrie osseuse	-	40 €	40 €	Forfait par an et par bénéficiaire
Prévention soleil	-	30 €	30 €	Forfait par an pour les enfants de moins de 16 ans
Patch anti douleur	-	20 €	20 €	Forfait par an pour les enfants de moins de 16 ans
Prise en charge club sportif	-	50 €	50 €	Forfait par an et par bénéficiaire
Basse vision : loupe - agrandisseur	-	150 €	150 €	Par an et par bénéficiaire
SERVICES PLUS				
Accès au Fonds d'action sociale	-	OUI	OUI	Se référer au règlement interne de la commission action sociale
 Consultation médicale à distance 24H/24 - 7j/7 : avec un médecin généraliste ou spécialiste inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM); Proposition d'un avis, d'un conseil voir d'un diagnostic médical accompagnée d'une ordonnance électronique lorsque la situation le permet 	-	OUI	OUI	Accès depuis votre espace adhérent sur aesio.fr, Service 100% confidentiel et sécurisé
Assistance vie quotidienne	-	OUI	OUI	Se référer à la notice d'information assistance

^{*} AMO : Assurance Maladie Obligatoire (part Régime Obligatoire) / AMC : Assurance Maladie Complémentaire (part Mutuelle) / BR : Base de Remboursement, tarif servant de référence à l'Assurance Maladie Obligatoire pour déterminer le montant Autorité de Santé.

** actes soumis à des honoraires limites de facturation



Sauf mention contraire, la Mutuelle intervient sur les actes, produits, séjours remboursés par l'AMO.

Soins à l'étranger : Les prestations exprimées en forfait, prenant en charge des actes non remboursés par l'Assurance Maladie Obligatoire, n'ouvrent droit à aucun remboursement de la Mutuelle si les actes ont été engagés à l'étranger.

Soins a l'etaligier. Les prestations exprimiers en fortait, prenaînt en charge des actes non rembourses par l'Assurance maiadie Congatoire, nouvreint doit à aucun remboursement de la Mutuelle si les actes offit de régique sa l'etaligier.

Les pourcentages s'appliquent sur la base de remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins. En fonction du type d'acte, les prestations sont définiés par rapport à la Nomenclature
Générale des Actes Professionnels (NGAP), à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM); à la Liste des Produits et Prestations (LPP) ou à la Tarification à l'Activité (TAA). - Le taux du régime général de la Sécurité sociale peut varier
en fonction de la situation personnelle (en cas d'A.L.D. par exemple) ou du régime obligatoire d'affiliation (régimes spéciaux), sans que cette variation au titre ALD ou régimes spéciaux ne puisse être répercutée sur le montant total de
remboursement.